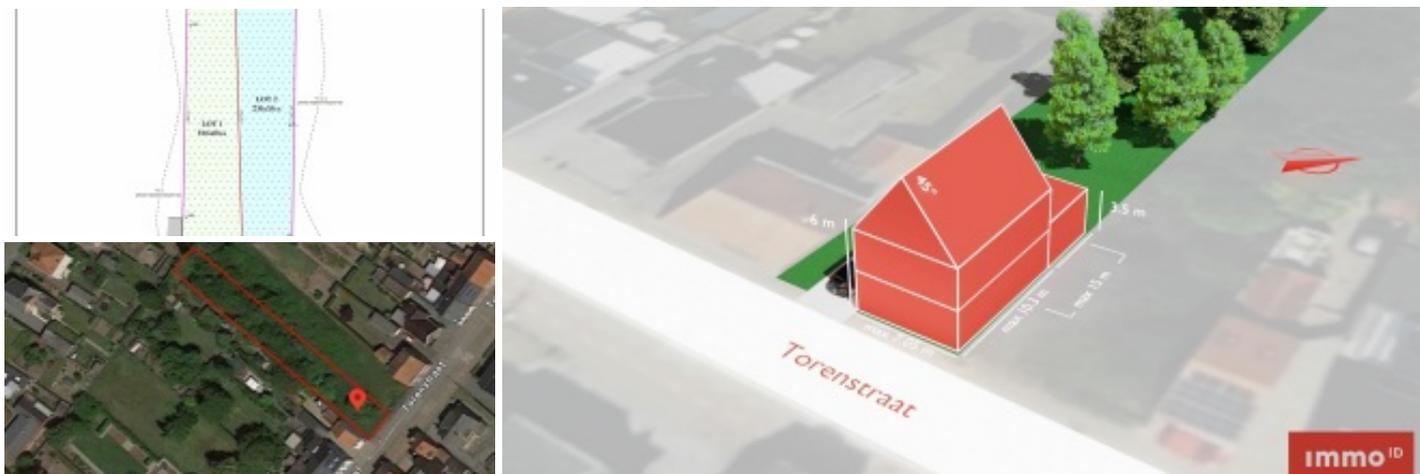


terrain à bâtir

€ 210.000

Torenstraat 25, 3110 Rotselaar



Découvrez ce terrain de 1.000 m² situé dans un environnement calme, idéal pour une maison jumelée.

Le numéro 25 de la Torenstraat se trouve dans un quartier charmant de Rotselaar, avec des commodités et des possibilités de loisirs à proximité. Avec une largeur de rue de 13,55 mètres et une profondeur de 86,50 mètres, ce terrain offre beaucoup d'espace pour réaliser votre projet de rêve.

Sur le lot 1, d'une superficie totale de 10 ares, il est possible de construire une maison unifamiliale en construction semi-ouverte. La maison doit avoir un retrait latéral d'au moins 6 mètres de large. La ligne de construction s'aligne sur celle du numéro 27 de la Torenstraat, à 6 mètres de l'axe de la route située en face et au niveau de la ligne de construction, avec une profondeur de bâtiment maximale de 10,3 mètres. Le bâtiment principal doit être équipé d'un toit à deux versants avec une hauteur de corniche de 6 mètres. Les extensions et dépendances sont également autorisées en dehors de la zone de construction. Des extensions au rez-de-chaussée, adjacentes au bâtiment principal, sont autorisées jusqu'à une profondeur maximale de 15 mètres. La hauteur de corniche des extensions est limitée à 3,5 mètres, avec une forme de toit libre. Une terrasse est autorisée jusqu'à la limite mitoyenne des lots 1 et 2, avec une profondeur maximale de 4 mètres.

Grand jardin orienté à l'ouest : Profitez du soleil l'après-midi et en soirée. Excellente accessibilité : accès facile aux transports en commun et bonne connexion à I/E314.

Contactez-nous dès aujourd'hui (au numéro 0491/15.35.99) pour plus d'informations, et n'hésitez pas à visiter le terrain pour le découvrir par vous-même !

Caractéristiques

GÉNÉRAL

Adresse:	Torenstraat 25 3110 Rotselaar
Prix:	€ 210.000
Largeur de parcelle:	13.55 m
Largeur de façade:	7 m
Revenu cadastral:	€0

terrain à bâtir

€ 210.000

Torenstraat 25, 3110 Rotselaar

CONFORT

Chauffage:	Non communiqué
Cuisine:	Non communiqué

INFORMATION ADDITIONNELLE

Destination de planification urbaine:	Zone d'habitat
Permis d'urbanisme:	Demandé(e)
Assignation et demande de récupération:	Aucune mesure judiciaire de réparation ou mesure administrative imposée
Droit de préemption:	Pas applicable
Permis de lotissement:	Demandé(e)
Zone sensible aux inondations:	Pas situé dans une zone sujette aux inondations